E/CN.18/2009/7 **Nations Unies** 



# Conseil économique et social

Distr. générale 26 janvier 2009 Français

Original: anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts Huitième session

New York, 20 avril-1er mai 2009 Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire\* Les forêts dans un monde en évolution : mesures visant à inverser la tendance au recul du couvert forestier, à prévenir la dégradation de tous les types de forêts et à lutter contre la désertification, notamment dans les pays à faible couvert forestier

> Les forêts dans un monde en évolution : pays à faible couvert forestier, petits États insulaires en développement et pays à couvert forestier dense ou moyen

Note du Secrétariat

#### Résumé

La présente note a pour objet de démontrer les liens indissociables entre les trois questions inscrites au point 5 b) de l'ordre du jour consacré aux forêts dans un monde en évolution, à savoir : a) les mesures visant à inverser la tendance au recul du couvert forestier, à prévenir la dégradation des forêts et à lutter contre la désertification; b) les forêts et les changements climatiques; et c) les forêts et la préservation de la diversité biologique, notamment les zones protégées. Pour examiner les liens entre ces trois questions, il importe de reconnaître que l'impact des changements climatiques et les conséquences d'activités humaines, telles que le déboisement et la dégradation des forêts, se renforcent mutuellement. Les émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et de la dégradation des forêts peuvent contribuer aux changements climatiques, tout comme la gestion durable des forêts peut aider à atténuer les changements climatiques grâce à la fixation du carbone. La gestion durable des forêts et leur préservation sont indispensables pour

09-22027 (F) 110209 170209

<sup>\*</sup> E/CN.18/2009/1.

protéger la diversité biologique terrestre. Pour illustrer ces liens, le présent rapport examine trois groupes importants de pays en développement, à savoir les pays à faible couvert forestier, les petits États insulaires en développement et les pays à couvert forestier dense ou moyen.

Les pays à faible couvert forestier situés dans les zones arides et semi-arides sont particulièrement vulnérables à la dégradation des terres et à la désertification. L'interaction entre la disparition et la dégradation des forêts et le réchauffement planétaire conduit généralement à la dégradation des terres et à la désertification. Les petits États insulaires en développement sont eux aussi très vulnérables aux effets des changements climatiques. Certains de ces pays figurent parmi les plus riches en termes de diversité biologique, avec des taux d'endémisme très élevés, mais ils sont gravement menacés par les effets conjugués du changement d'affectation des terres et du réchauffement de la planète. Les pays à couvert forestier dense ou moyen abritent l'essentiel de la diversité biologique terrestre et peuvent jouer un rôle déterminant dans l'atténuation des changements climatiques en contribuant à réduire les émissions de dioxyde de carbone résultant du déboisement, mais ils affichent depuis 1990 des taux de déboisement supérieurs à la moyenne.

La disparition et la dégradation des forêts, les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique auront des effets économiques et sociaux lourds de conséquences, voire catastrophiques, notamment dans les pays à faible couvert forestier et les petits États insulaires en développement. Si la démarche à privilégier pour atténuer ces effets consiste à enrayer le déboisement, à prévenir la dégradation des forêts et à promouvoir le reboisement et l'afforestation, des mesures d'adaptation seront également nécessaires pour réduire la vulnérabilité des écosystèmes naturels et des systèmes sociaux. Malgré ces efforts, les interactions entre les changements climatiques et les nouveaux modes d'utilisation des sols impossibles à maintenir, notamment le déboisement et la dégradation des forêts due aux activités humaines, continuent de menacer de nombreuses régions forestières et leur diversité biologique.

## Table des matières

		ruge
I.	Introduction	4
II.	Pays à faible couvert forestier	6
III.	Petits États insulaires en développement.	10
IV.	Pays à couvert forestier dense ou moyen.	14
V.	Conclusion	19

### I. Introduction

- 1. Le point 5 b) de l'ordre du jour, intitulé « Les forêts dans un monde en évolution », aborde trois questions indissociables qui sont traitées séparément dans les rapports du Secrétaire général, à savoir : a) les mesures visant à inverser la tendance au recul du couvert forestier, à prévenir la dégradation des forêts et à lutter contre la désertification; b) les forêts et les changements climatiques; et c) les forêts et la préservation de la diversité biologique, notamment les zones protégées. La disparition et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant et ont touché environ 13 millions d'hectares par an pendant la période 2000-2005 <sup>1</sup>.
- 2. Selon les estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 17,4 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone (CO2), le principal gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques, sont imputables à la disparition et la dégradation des forêts. Parallèlement, les changements climatiques causent le dépérissement des forêts dans certaines régions, tendance qui devrait atteindre des niveaux importants vers la fin du XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà dans les régions tropicales, boréales et montagneuses, entraînant la disparition de services essentiels et l'augmentation des émissions de carbone. Les changements climatiques contribuent également à la dégradation des forêts et des terres qui est un facteur de désertification dans les zones arides et semi-arides ainsi que dans les zones tropicales peu arrosées. Les changements climatiques et la disparition et la dégradation des forêts compromettent gravement la diversité biologique de la planète, les forêts abritant près de 80 % des espèces terrestres.
- 3. Pour examiner les liens entre ces trois questions, il importe de reconnaître que les changements climatiques n'agissent pas de façon isolée sur les écosystèmes forestiers, mais que leurs effets et ceux dus aux changements d'affectation des terres se renforcent mutuellement. Le déboisement et la dégradation des forêts liée aux activités humaines peuvent accroître la vulnérabilité des écosystèmes forestiers aux changements climatiques. Dans certains cas, le déboisement, les incendies de forêt et le remplacement des forêts par la savane et les terres agricoles peuvent entraîner une modification des régimes climatiques régionaux qui se combine avec les changements climatiques causés par les émissions de gaz à effet de serre pour amplifier les effets sur les écosystèmes locaux.
- 4. La disparition et la dégradation des forêts, les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique auront des effets lourds de conséquences sur le plan économique et social. La dégradation, le dépérissement et la disparition des forêts dus aux changements climatiques auront des répercussions sur des services écologiques essentiels tels que la préservation de la diversité biologique, la conservation des sols, le volume et la qualité des ressources en eau, la protection contre les inondations et la régulation du climat.
- 5. Pour mieux illustrer les liens entre les trois questions inscrites à l'ordre du jour au titre du point 5 b), leur interaction dans trois groupes importants de pays en développement les pays à faible couvert forestier, les petits États insulaires en développement et les pays à couvert forestier dense ou moyen qui n'ont souvent

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 – Progrès vers la gestion forestière durable, Étude FAO: Forêts 147 (Rome, 2006), chap. 2. Ci-après dénommée « FAO, ERF 2005 ».

pas reçu l'attention qu'ils méritent de la communauté internationale en raison de leur petite taille ou de leur couverture forestière relativement faible par rapport aux chiffres mondiaux, est examinée.

- 6. La communauté internationale des donateurs a concentré l'essentiel de ses efforts dans ces domaines sur quelques grands pays dotés d'un important couvert forestier. En 2005, la superficie forestière mondiale s'élevait à près de 4 milliards d'hectares, dont les deux tiers dans 10 pays, dont cinq pays en développement et un pays en transition<sup>2</sup>. Les petits pays même ceux qui ont un important couvert forestier et les pays plus grands mais relativement peu boisés ont reçu beaucoup moins d'attention.
- 7. L'examen de la situation dans ces trois groupes de pays montre notamment que d'une manière générale les pays en développement accusent un déficit de financement dans cinq grands domaines : a) la restauration des forêts et des terres dégradées; b) le reboisement et l'afforestation des terres arides; c) la gestion des forêts tropicales; d) la gestion durable des forêts en dehors des zones protégées; et e) l'investissement initial dans la gestion durable des forêts<sup>3</sup>.
- 8. Plusieurs groupes de pays en développement n'ont pas bénéficié des financements nécessaires pour assurer une gestion durable de leurs forêts<sup>4</sup>. Il s'agit notamment :
  - a) De nombreux pays à faible couvert forestier;
  - b) De la plupart des petits États insulaires en développement;
  - c) De nombreux pays à couvert forestier dense ou moyen;
- d) De nombreux pays de petite ou moyenne taille ayant un important couvert forestier;
  - e) De certains petits pays ayant des taux de déboisement élevés;
- f) De certains pays dans lesquels les zones protégées ne représentent qu'une faible proportion du couvert forestier total;
  - g) De bon nombre des pays les moins avancés et des pays à faible revenu<sup>4</sup>.
- 9. Des progrès sensibles ont été accomplis au cours de la présente décennie dans l'application du droit des forêts et des règles de bonne gouvernance. Les efforts ont essentiellement porté sur la lutte contre l'abattage illégal et le commerce des produits forestiers récoltés de manière illégale, qui ont un rapport direct avec le déboisement, la dégradation des forêts et la perte de biodiversité. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a cependant rappelé qu'il importait d'accorder une plus grande attention aux questions de gouvernance et de respect de la loi pour faire face aux risques posés par les changements climatiques anthropogéniques. Dans certains pays africains, par exemple, le cadre institutionnel et juridique ne permet pas de faire

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., annexe 3: tableaux mondiaux, tableau 3.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Markku Simula, « External financial flows for sustainable forest management in developing countries », document établi pour le Paramaribo Dialogue: A Country-Led Initiative on Financing Sustainable Forest Management, Paramaribo, 8-12 septembre 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Bien que les moyens de mise en œuvre et autres questions transversales soient abordés dans le présent rapport, ils sont traités plus en profondeur dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/CN.18/2009/9 au titre du point 6 a) de l'ordre du jour provisoire.

face à la dégradation de l'environnement et aux risques de catastrophe. Le Groupe a également insisté sur le fait que les pays devaient mettre en œuvre des mesures intégrées et synergiques pour appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment ceux qui portent sur des problèmes communs tels que la préservation de la diversité biologique, la gestion durable des forêts et les changements climatiques. Il s'agit là d'une question d'intérêt crucial sur laquelle pourraient se pencher le Forum et les divers mécanismes de gouvernance et de police des forêts, en accordant une attention particulière aux besoins des pays à couvert forestier dense, des petits États insulaires en développement et des pays à faible couvert forestier<sup>5</sup>.

### II. Pays à faible couvert forestier

10. Les pays à faible couvert forestier situés dans des zones arides et semi-arides sont particulièrement vulnérables à la dégradation des terres et à la désertification causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Ces altérations de l'environnement ont des effets socioéconomiques catastrophiques pour les pays à faible couvert forestier, tels que perte de productivité, insécurité alimentaire accrue, déplacements de population, instabilité sociale, tensions et conflits sociaux. Ces pays possèdent peu de forêts ou terres boisées, ressources particulièrement importantes sur le plan économique, social, culturel et environnemental et comme moyen de subsistance. La plupart sont des pays en développement qui ont de grandes difficultés à assurer un accès adéquat aux nombreux produits et services fournis par les forêts<sup>6</sup>. Le Forum et les instances qui l'ont précédé, le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) ont examiné les problèmes particuliers des pays à faible couvert forestier et adopté 25 propositions d'action, résolutions et décisions.

11. Dans son évaluation des ressources forestières (ERF), la FAO définit les pays à faible couvert forestier comme ceux dans lesquels les forêts occupent moins de 10 % des terres. La plupart des 64 pays et territoires à faible couvert forestier recensés dans l'ERF 2005 se trouvent dans des zones arides ou sont des petits États insulaires ou territoires en développement. Dix-sept pays répondant à la définition des pays à faible couvert forestier ont plus d'un million d'hectares de forêts et trois – tous situés dans des zones arides – ont plus de 10 millions d'hectares de forêts. Sept pays et territoires à faible couvert forestier sont entièrement dépourvus de forêts, et tous sauf un sont des villes-États développés ou de petits territoires dépendants. Les pays à faible couvert forestier ont une superficie totale de 2 milliards 561 millions d'hectares, dont 89 millions d'hectares de forêts, soit 3,5 % du total (estimations 2005) et une population totale de quelque 839 millions d'habitants, dont 66 % en Asie<sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Des mécanismes régionaux de gouvernance et de police des forêts financés par la Banque mondiale et les pays donateurs sont en place en Asie de l'Est, en Asie du Nord et en Afrique, de même qu'en Europe.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, Index par sujets et regroupement thématique des propositions d'action du GIF/FIF, des résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social, 2007 (en anglais) (non publié).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> FAO, ERF 2005, annexe 3: tableaux mondiaux, tableaux 1 et 3.

12. Il est difficile d'analyser les tendances de l'évolution de la superficie du couvert forestier dans l'ensemble des pays à faible couvert forestier, les pays étant simplement regroupés par zone géographique dans l'ERF 2005. En outre, les listes des pays concernés ne sont pas les mêmes dans l'ERF 2000 et l'ERF 2005, ce qui complique quelque peu l'analyse de l'expansion du couvert forestier entre ces deux dates. L'ERF 2000 a recensé 53 pays à faible couvert forestier, contre 64 dans l'ERF 2005, 48 pays et territoires étant communs aux deux listes (voir le tableau 1). Par rapport à la liste de 2000, 4 pays ont été supprimés et 15 ont été ajoutés en 2005.

Tableau 1 Pays et territoires à faible couvert forestier figurant dans l'ERF 2000 $^a$  et l'ERF 2005 $^b$ 

Afrique du Nord	26. Koweït			
1. Algérie	27. Oman			
2. Djibouti	28. Qatar			
3. Égypte	29. République arabe syrienne			
4. Jamahiriya arabe libyenne	30. Yémen			
5. Maroc	Asie centrale			
6. Sahara occidental	31. Kazakhstan			
7. Tunisie	32. Kirghizistan			
Afrique de l'Ouest	33. Ouzbékistan			
8. Mauritanie	34. Tadjikistan			
9. Niger	35. Turkménistan			
10. Togo	Asie du Sud			
Afrique de l'Est	36. Maldives <sup>c</sup>			
11. Maurice <sup>c</sup>	37. Pakistan			
Afrique centrale	Asie de l'Est			
12. Burundi	38. Mongolie			
Afrique australe	Asie du Sud-Est			
13. Afrique du Sud	39. Singapour <sup>c</sup>			
14. Comores <sup>c</sup>	Europe			
15. Lesotho	40. Irlande			
16. Namibie	41. Islande			
17. Sainte-Hélène	42. Malte <sup>c</sup>			
Asie occidentale	Amérique du Sud			
18. Afghanistan	43. Uruguay			

19. Arabie saoudite	Caraïbes
20. Bahreïn <sup>c</sup>	44. Barbade <sup>c</sup>
21. Émirats arabes unis	45. Haïti <sup>c</sup>
22. Iran (République islamique d')	Océanie
23. Iraq	46. Îles Marshall <sup>c</sup>
24. Israël	47. Nauru <sup>c</sup>
25. Jordanie	48. Tonga <sup>c</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Quatre pays entrant dans la catégorie des pays à faible couvert forestier en 2000 ont été supprimés en 2005 : El Salvador, Éthiopie, Liban et République de Moldova.

- 13. On trouve la plus grande concentration de pays à faible couvert forestier dans les régions arides et semi-arides qui couvrent une vaste zone comprenant la côte atlantique de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, l'Asie occidentale et centrale, et la Mongolie en Asie de l'Est<sup>8</sup>. Selon les données de l'ERF 2005, 33 pays à faible couvert forestier se trouvent dans cette zone aride et semi-aride, occupant une superficie totale de 2,1 milliards d'hectares, soit environ 83 % de la superficie totale des pays à faible couvert forestier. Pris ensemble, ces pays ont près de 66,3 millions d'hectares de forêts, ce qui représente 3 % de leur superficie totale. Dix d'entre eux ont moins de 1 % de terres boisées. On note une légère amélioration de la situation entre 2000 et 2005 : sur les 64 pays et territoires recensés en 2005, sept pays ont accusé un recul du couvert forestier, mais 16 ont enregistré un accroissement.
- 14. Le Processus de Téhéran a été mis en place durant la Réunion internationale d'experts sur les besoins spécifiques des pays en développement ayant une faible couverture forestière et des types de forêts uniques, qui s'est tenue à Téhéran en octobre 1999. Bien que principalement axé sur la lutte contre la désertification, le Processus de Téhéran reconnaît également que les plantations forestières, les arbres hors forêt, les parcs urbains et périurbains et l'agroforesterie sont des ressources importantes pour les pays à faible couvert forestier car elles permettent d'améliorer les conditions écologiques à plusieurs égards, notamment : remise en état des terres dégradées, meilleures préservation de la diversité biologique et protection des sols et de l'eau; augmentation et diversification des ressources affectées à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire grâce à la production et à l'utilisation de produits forestiers ligneux et non ligneux; approvisionnement durable en produits forestiers pour les besoins de subsistance et industriels; et amélioration de la qualité de la vie.
- 15. La dégradation des forêts et des terres et la désertification sont exacerbées par les changements climatiques, tout particulièrement en Afrique, où se trouvent de nombreux pays à faible couvert forestier. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat conclut que l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique et à

<sup>8</sup> FAO, ERF 2005, fig. 2.4.

Dans l'ERF 2005, 15 autres pays et territoires ont été ajoutés à la liste, parmi lesquels Aruba, le Bangladesh, le Groenland, le Kenya, Monaco et le Tchad.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Petit État insulaire en développement.

la variabilité du climat, situation encore aggravée par l'interaction entre des pressions multiples qui s'exercent à différents niveaux et une faible capacité d'adaptation. Les zones arides et semi-arides du continent augmenteront de 5 à 8 % d'ici à 2080, selon les estimations. En Afrique de l'Ouest, le volume des précipitations a diminué de 20 à 40 % entre 1931-1960 et 1968-1990. Depuis les années 60, le Sahel, la corne de l'Afrique et l'Afrique australe ont été touchés par des sécheresses. Près de la moitié des terres du continent sont menacées par la désertification, ce risque étant modéré ou élevé dans la moitié environ des zones arides et semi-arides d'Afrique australe. Les écosystèmes forestiers montagneux, qui sont importants dans certains pays à faible couvert forestier comme le Kenya, se dégradent sous l'effet du changement climatique.

- 16. Les causes et les effets des changements climatiques sont les mêmes pour les pays à faible couvert forestier en Afrique que pour ceux d'Asie occidentale, centrale et du Sud, sachant qu'il existe des variations dans chaque région. On a observé une tendance à la baisse des précipitations annuelles moyennes au Pakistan, alors qu'elles sont en augmentation dans la péninsule arabique. Selon les estimations, les températures ont augmenté de 1 °C à 2 °C par siècle en Asie centrale, tandis que les zones côtières du Pakistan ont enregistré un accroissement de 0,6 °C à 1 °C depuis 1900. Les vagues de chaleur se sont multipliées et la fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté dans des pays comme la Mongolie et le Pakistan. Le réchauffement planétaire contribue à la fonte des glaciers de l'Himalaya qui sont une importante source d'eau pour la population et les écosystèmes en aval dans des pays comme le Pakistan. Contrairement à l'Asie de l'Est et du Sud-Est, le golfe du Bengale et la mer d'Arabie ont essuyé moins de cyclones depuis 1970, mais ils ont été plus violents et ont causé de graves dégâts dans des pays tels que la République islamique d'Iran 10. Les forêts des pays asiatiques à faible couvert forestier, qui ont des écosystèmes fragiles, courent un plus grand risque d'incendie en raison de la hausse des températures et de la fréquence et de l'intensité accrues des sécheresses.
- 17. Le Forum des Nations Unies sur les forêts et, avant lui, le GIF/FIF ont reconnu que les pays à faible couvert forestier pouvaient moins compter sur les forêts pour la fourniture de produits et services, notamment la préservation de la diversité biologique. En outre, de nombreux types de forêts dans ces pays, par exemple en Algérie, au Maroc et en Tunisie, sont uniques ou rares et nécessitent des mesures de protection aux niveaux national et international, telles que la création de réseaux de zones protégées et de couloirs écologiques afin de préserver la diversité biologique. Selon l'ERF 2005, 16 190 000 hectares, soit 18,4 % de la superficie forestière totale des pays à faible couvert forestier, ont été désignés zones de préservation de la diversité biologique, ce qui comprend les zones protégées 11.
- 18. Des progrès, certes modestes, ont été accomplis pour ce qui est d'inverser la tendance à la disparition des forêts dans les pays à faible couvert forestier. La superficie des plantations forestières dans ces pays est passée de 8,4 millions d'hectares en 2000 à 8,9 millions d'hectares en 2005, soit près de 10 % de la

09-22027 **9** 

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Climate change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability, Contribution of Working Group II to the fourth assessment Report, 2007, chap. 9. Dénommé ci-après « Rapport du Groupe de travail II, (2007) ».

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ibid., chap. 10.

<sup>11</sup> Basé sur l'ERF 2005, annexe 3 : tableaux mondiaux, tableau 7.

couverture forestière totale <sup>12</sup>. L'essentiel de l'augmentation a été enregistré dans trois pays d'Afrique du Nord et six autres pays dont l'Uruguay et l'Afrique du Sud. Le manque de moyens financiers demeure l'un des principaux obstacles qui empêchent ces pays de prendre des mesures efficaces de lutte contre la désertification, la déforestation et la dégradation des forêts.

## III. Petits États insulaires en développement

- 19. Le Forum des Nations Unies sur les forêts et son prédécesseur, le GIF/FIF, n'ont formulé qu'une proposition d'action pour répondre aux préoccupations des petits États insulaires en développement. Dans sa proposition d'action 41 h), le FIF a exhorté les pays à reconnaître l'importance particulière des importations de produits forestiers pour les petits États insulaires en développement, qui ont besoin de produits forestiers, et de services afin de pouvoir accroître et remettre en état leur couvert forestier. Cependant, au paragraphe 5 de sa résolution 2006/49 sur les résultats de la sixième session du Forum, le Conseil économique et social a vivement recommandé aux pays de déployer des efforts concertés afin de mobiliser un engagement politique au plus haut niveau en faveur de l'amélioration des moyens de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne le financement, pour fournir un appui aux pays en développement notamment, y compris aux petits États insulaires, afin d'atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de favoriser la gestion durable des forêts.
- 20. Les petits États insulaires en développement sont devenus un groupe en 1991, avec la création de l'Alliance des petits États insulaires. Le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement recense 38 petits États insulaires en développement 13 (voir le tableau 2). Près de 70 % des petits États insulaires en développement se trouvent dans deux régions, les Caraïbes et l'Océanie, la plupart des autres se trouvant en Afrique et en Asie.
- 21. Ces petits États insulaires se heurtent aux mêmes obstacles pour assurer une gestion durable des forêts: une surface émergée limitée et une forte pression démographique, le manque de terres pour mener des opérations à grande échelle, des terres dégradées et des sols appauvris, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et au changement climatique, un fort taux d'endémisme et un risque élevé d'appauvrissement de la diversité biologique en raison de la taille réduite des populations, la présence d'espèces envahissantes, un couvert forestier limité sur de vastes zones géographiquement isolées et donc plus difficile à gérer, un manque de capacités institutionnelles, des droits de propriété foncière non garantis et l'absentéisme des propriétaires, et l'absence de planification intégrée de l'utilisation des terres 14.
- 22. Selon l'évaluation des ressources forestières effectuée en 2005, les 38 petits États insulaires en développement avaient une couverture forestière totale de 72,5 millions d'hectares (39 millions d'hectares si l'on exclut les quatre États

<sup>12</sup> Ibid., tableau 10.

<sup>13</sup> Sans compter les membres et membres associés des commissions régionales qui ne sont pas membres de l'ONU.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> FAO, La situation des forêts du monde (Rome, 2005), première partie.

côtiers de faible altitude). Sur ce total, 33,4 millions d'hectares se trouvent en Océanie, dont 29,4 millions rien qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les Caraïbes se placent au deuxième rang avec 5 370 000 hectares. Ensemble, l'Afrique et l'Asie ont 994 000 hectares de forêts. Alors que la couverture forestière moyenne à l'échelle mondiale était de 30,3 % en 2005, elle atteignait près de 63 % dans les petits États insulaires en développement.

- 23. Bien que les petits États insulaires contiennent 1 % des forêts du monde selon les données de 2005, leurs forêts sont importantes pour la protection des milieux marin et côtier, qui sont l'une des principales sources de nourriture et de recettes touristiques, et pour l'approvisionnement en eau douce. Elles contribuent à l'économie nationale dans les îles de plus grande taille et leur diversité biologique est d'une grande valeur pour bon nombre des petits États insulaires. Les mangroves peuvent agir comme un tampon naturel qui protège le littoral contre les tsunamis et les phénomènes météorologiques extrêmes d'origine océanique; d'autres études sont cependant nécessaires pour déterminer dans quelle mesure cette protection est efficace contre différents degrés de risque.
- 24. Entre 1990 et 2005, la couverture forestière a diminué de 2,3 millions d'hectares dans les petits États insulaires en développement, soit un recul de 3 % environ. L'Océanie est la région qui a enregistré le déclin le plus important, son couvert forestier ayant diminué de 2 620 000 hectares, principalement en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les Îles Salomon. Les Caraïbes sont la seule région dans laquelle le couvert forestier a augmenté, principalement à Cuba (655 000 hectares).
- 25. Les mangroves disparaissent rapidement à travers le monde, victimes de la surexploitation du bois d'œuvre et du bois de feu et du déboisement pour l'élevage de crevettes, l'agriculture, la mise en valeur du littoral et le tourisme 15. Leur superficie est passée de 18,8 millions d'hectares en 1980 à 15,2 millions d'hectares en 2005, soit un recul de près de 20 % 16. Bien que les mangroves occupent une superficie très inférieure dans les petits États insulaires en développement (10 % de la surface totale selon les estimations), elles sont une importante source de biens et services pour les pays de ce groupe. Dans bon nombre de petites îles, notamment dans le Pacifique, la mangrove est le seul type de forêt et la seule source de bois pour les habitants. Plusieurs petits États insulaires en développement (Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Singapour et les Îles Salomon) ont vu leurs mangroves disparaître régulièrement depuis 1980 17, mais quelques-uns, en particulier Cuba, se sont employés avec succès à replanter leurs mangroves durant cette période.

<sup>15</sup> Omar Vidal et Jorge E. Illueca, Transfer of Environmentally Sound Technologies for the Sustainable Management of Mangrove Forests: An Overview (Mexique, Fonds mondial pour la nature, 2008).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> FAO, The world's mangroves 1980-2005, FAO Forestry Paper 153 (Rome, 2007), chap. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ibid., chap. 3 et 7.

Tableau 2 **Petits États insulaires en développement** 

20. République dominicaine				
21. Saint-Kitts-et-Nevis				
22. Sainte-Lucie				
23. Saint-Vincent-et-les Grenadines				
24. Trinité-et-Tobago				
Océanie				
25. États fédérés de Micronésie				
26. Fidji				
27. Iles Marshall <sup>a</sup>				
28. Iles Salomon <sup>c</sup>				
29. Kiribati				
30. Nauru <sup>a</sup>				
31. Palaos <sup>c</sup>				
32. Papouasie-Nouvelle-Guinée				
33. Samoa				
34. Tonga <sup>a</sup>				
35. Tuvalu				
36. Vanuatu				
Amérique du Sud				
37. Guyana <sup>b, c</sup>				
38. Suriname <sup>b, c</sup>				

Sources: http://www.un.org/special-rep/ohrlls/sid/list.htm, FAO, ERF 2005, annexe 3: tableaux mondiaux, tableau 3.

26. Le développement des plantations forestières n'a pas eu un effet aussi sensible sur le couvert forestier des petits États insulaires en développement que sur celui des pays faiblement boisés. Entre 1900 et 2005, la superficie totale des plantations forestières dans les petits États insulaires a augmenté de quelque 800 000 hectares, pour atteindre 2 % du couvert forestier total. Cette augmentation est principalement due à Cuba, qui avait 394 000 hectares de plantations forestières en 2005, soit 14,5 % du couvert forestier national.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Pays à faible couvert forestier.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> États côtiers de faible altitude.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Pays à couvert forestier dense.

- 27. Selon la définition des pays à couvert forestier dense (soit plus de 75 % de couvert forestier) utilisée dans l'évaluation des ressources forestières de 2005, six petits États insulaires en développement entrent dans cette catégorie, dont quatre îles: les États fédérés de Micronésie (90,6%), Palaos (87,6%), les Seychelles (88,9 %) et les Îles Salomon (77,6 %). Onze petits États insulaires ont plus de 60 % de couvert forestier, dont la Dominique (61,3 %), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (65 %) et Samoa (60,4 %). Trois autres ont plus de 50 % de couvert forestier : les Bahamas (51,5 %), Fidji (54,7 %) et le Timor-Leste (53,7 %). Ensemble, ces 14 pays possèdent plus de 90 % de la couverture forestière totale des petits États insulaires en développement. Si l'on fait abstraction des États côtiers de faible altitude, les 10 pays restants représentent environ 86 % du couvert forestier total. Entre 1990 et 2005, ces pays ont perdu quelque 2,8 millions d'hectares de forêts, ce qui est particulièrement inquiétant en termes d'appauvrissement de la diversité biologique compte tenu du fait que les écosystèmes forestiers insulaires ont généralement une plus forte densité d'espèces endémiques à l'hectare que les systèmes forestiers continentaux.
- 28. Inversement, 7 des 38 petits États insulaires en développement sont classés dans le groupe des pays à faible couvert forestier, les forêts occupant dans certains cas moins de 1 % de la superficie des terres 18. Dans ces pays, l'étendue des forêts n'a pas sensiblement augmenté entre 2000 et 2005.
- 29. La dégradation des terres, conjuguée à l'érosion des sols, à la perte de sol superficiel et à l'épuisement des éléments nutritifs, est un problème grave dans plusieurs petits États insulaires en proie au déboisement suivi de pratiques agricoles impossibles à maintenir. L'afforestation et le reboisement sont difficiles dans pareil cas en raison de la pauvreté des sols, tout particulièrement dans les îles coralliennes.
- quatrième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, les petits États insulaires en développement seront particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, à l'élévation du niveau de la mer et aux phénomènes météorologiques extrêmes. La montée du niveau des mers, qui devrait être de 0,19 à 0,58 mètre d'ici à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle mais plus sensible dans les régions tropicales, devrait amplifier les inondations, les ondes de tempête et autres risques côtiers. Les données recueillies depuis le troisième rapport d'évaluation font apparaître une tendance générale au réchauffement dans les petits États insulaires entre 1901 et 2004, bien que les fortes chutes de pluies de la saison humide semblent se multiplier dans les Caraïbes. Plusieurs îles des Caraïbes et d'Océanie devraient être de plus en plus exposées au stress hydrique en raison de la baisse des précipitations pendant la saison sèche, ce qui aura un impact sur les mécanismes d'adaptation des forêts dans les îles tropicales, qui ont tendance à se régénérer plus lentement. Les espèces envahissantes deviendront également un problème grandissant dans les îles du Pacifique.
- 31. Il est de plus en plus manifeste que le nombre de tempêtes de catégorie 4 et 5 a augmenté depuis 1970. Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ouragans et les cyclones, conjugués à l'élévation du niveau de la mer, peuvent détruire ou décimer les forêts, notamment dans les petites îles 19. Durant la dernière

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> FAO, ERF 2005, annexe 3: tableaux mondiaux.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007), Rapport du Groupe de travail II, chap. 16.

saison des ouragans aux Caraïbes, certaines zones forestières de Cuba ont été presque entièrement détruites. Dans les régions où la couverture forestière a disparu, les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent contribuer à l'érosion côtière, provoquer des glissements de terrain et accélérer la dégradation des terres. Dans de nombreuses petites îles, tout particulièrement en Océanie et aux Caraïbes, la montée du niveau des mers constitue une menace très grave pour les mangroves et leur riche diversité biologique.

32. L'importance de la diversité biologique pour les États insulaires et l'urgente nécessité de la préserver et de la gérer de façon durable ont conduit la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à adopter à sa huitième réunion, qui s'est tenue à Curitiba (Brésil) en 2006 un programme de travail sur la diversité biologique insulaire (voir UNEP/CBD/COP/8/31, décision VIII/1). En introduction, le programme de travail, qui figure en annexe à la décision, fournit une description concise de la diversité biologique insulaire :

« Les îles et la diversité biologique marine des zones du littoral immédiat constituent des écosystèmes autonomes et limités, chacun ayant son propre assemblage – unique et limité à la fois – de diversité biologique. Du point de vue du patrimoine de la diversité biologique insulaire, celui-ci peut être l'un des plus riches sur la Terre, avec des taux d'endémisme très élevés, comme il peut être extrêmement pauvre avec un endémisme quasiment nul. L'un et l'autre sont menacés et constituent, de ce fait, des priorités de conservation à l'échelle mondiale. »

33. La Conférence des Parties a invité les organisations internationales, notamment plusieurs organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à aider à mettre en œuvre ce programme de travail. Le Forum pourrait étudier comment appuyer la mise en œuvre du programme de travail dans les petits États insulaires en développement, s'agissant en particulier de la diversité biologique des forêts, y compris dans les zones protégées, et de la gestion durable des forêts.

## IV. Pays à couvert forestier dense ou moyen

- 34. Selon les données de l'ERF 2005, 11 pays et territoires en développement sont des pays à couvert forestier dense, c'est-à-dire que les forêts occupent plus de 75 % de leurs terres. Tous sauf deux le Gabon et la Guyane française sont des petits États insulaires en développement ou des territoires insulaires. Douze autres ont entre 60 % et 74,9 % de leurs terres couvertes de forêts, et 17 ont entre 50 % et 59,9 % de terrains forestiers.
- 35. Sur les 42 pays et territoires du tableau 3 qui ont au moins 50 % de leurs terres sous couvert forestier, 34 sont des pays en développement et deux sont des pays en transition. Trois pays le Brésil, le Pérou et la République démocratique du Congo figurent parmi les 10 pays du monde ayant la plus grande étendue de forêts. Onze pays possèdent plus de 20 millions d'hectares de forêts et se classent parmi les 30 pays les plus boisés du monde. Plusieurs pays ont entre 4 et 16,2 millions d'hectares de forêts. La plupart des pays possèdent cependant moins de 4 millions d'hectares, et 16 ont moins d'un million d'hectares de forêt. Les 11 pays les plus petits, qui sont tous des petits États ou territoires insulaires, ont une couverture forestière allant de 63 000 à 4 000 hectares, pour un total de 314 000 hectares.

36. Comme mentionné précédemment, il existe dans le financement de la gestion durable des forêts des pays en développement d'importantes lacunes géographiques qu'il convient de prendre en considération. Il s'agit en particulier de nombreux pays à couvert forestier dense ou moyen, y compris bon nombre de petits États insulaires en développement et pays de petite ou moyenne taille qui sont riches en forêts. Il importe au plus haut point de préserver et gérer durablement leurs forêts, précieux puits de carbone, et d'envisager sérieusement d'associer les pays de petite ou moyenne taille dotés d'un couvert forestier dense ou moyen aux mécanismes du marché tels que le mécanisme de crédits d'émission de carbone proposé pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, qui est examiné comme élément de l'après-2012, date d'expiration du Protocole de Kyoto.

Tableau 3 Pays et territoires à couvert forestier dense ou moyen

Pays ou territoire	Pourcentage des terres sous couvert forestier	Classement	Superficie forestière (en milliers d'hectares)	Classement
Afrique				
1. Congo	65,8	19	22 471	26
2. Gabon	84,5	7	21 775	27
3. Guinée-Bissau	73,7	12	2 072	106
4. Guinée équatoriale	58,2	29	1 632	112
5. République démocratique du Congo	58,9	27	133 610	7
6. Seychelles	88,9	5	40	172
7. Zambie	57,1	32	42 452	17
Asie				
8. Bhoutan	68,0	17	3 195	88
9. Brunéi Darussalam	52,8	40	278	150
10. Cambodge	59,2	26	10 447	50
11. République de Corée	63,5	22	6 265	69
12. République démocratique populaire lao	69,9	16	16 142	34
13. République populaire démocratique de Corée	51,4	42	6 187	70
14. Malaisie	63,6	21	20 890	29
15. Timor-Leste	53,7	39	798	128
Europe				
16. Estonie	53,9	37	2 284	100
17. Slovénie	62,8	23	1 264	117
Amérique centrale et Caraïbes				
18. Anguilla	71,4	15	6	190
19. Bahamas	51,5	41	515	135
20. Belize	72,5	13	1 653	111
21. Dominique	61,3	24	46	168
22. Îles Turques et Caïques	80,0	9	34	174

	Pourcentage des terres sous couvert		Superficie forestière (en milliers	
Pays ou territoire	forestier	Classement	d'hectares)	Classement
23. Panama	57,7	30	4 294	75
Océanie				
24. Fidji	54,7	33	1 000	121
25. Îles Cook	66,5	18	16	180
26. Îles Mariannes du Nord	72,4	14	33	175
27. Îles Salomon	77,6	10	2 172	103
28. Micronésie (États fédérés de)	90,6	3	63	167
29. Noué	54,2	34	14	182
30. Palaos	87,6	6	40	171
31. Papouasie-Nouvelle-Guinée	65,0	29	29 437	21
32. Pitcairn	83,3	8	4	197
33. Samoa	60,4	25	171	156
34. Samoa américaines	89,4	4	18	178
Amérique du Sud				
35. Bolivie	54,2	35	58 740	15
36. Brésil	57,2	31	477 698	2
37. Colombie	58,5	28	60 728	13
38. Guyana	76,7	11	15 104	37
39. Guyane française	91,8	2	8 063	61
40. Pérou	53,7	38	68 742	9
41. Suriname	94,7	1	14 776	38
42. Venezuela (République bolivarienne du)	54,1	36	47 713	16

- 37. La déforestation est un problème grave pour les pays à couvert forestier dense ou moyen. En 1990, ces 42 pays et territoires possédaient environ 1 milliard 83 millions d'hectares de forêt, soit 26,6 % des 4 077 millions d'hectares de forêts du monde. En 2005, leur superficie forestière totale avait diminué de 70,4 millions d'hectares, ce qui représente un recul de 6,5 % sur 15 ans, contre un recul mondial de 3 % sur la même période. Abstraction faite du Brésil, la perte de couvert forestier dans ces pays et territoires se chiffre à 28,1 millions d'hectares, soit 4,6 % des 605,2 millions d'hectares de forêts du monde détruites pendant cette période. Le couvert forestier a diminué dans 25 de ces pays et territoires et augmenté dans sept d'entre eux.
- 38. En fait, certains de ces pays, appuyés par d'autres pays en développement dotés d'abondantes ressources forestières, figurent parmi ceux qui ont le plus œuvré pour que les activités menées en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fassent une plus large place au rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Costa Rica ont saisi la Conférence des Parties à la Convention de la question de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement et des démarches incitatives pour la première fois, à sa onzième session tenue à

Montréal en décembre 2005. Leur proposition, qui était appuyée par la Bolivie, le Chili, le Congo, le Nicaragua, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la République dominicaine, a été bien accueillie par les Parties à la Convention, compte tenu de l'importance des émissions de dioxyde de carbone résultant du déboisement dans les pays en développement. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a estimé à 5,8 milliards de tonnes le volume annuel des émissions de dioxyde de carbone imputable au déboisement au cours des années 90. Le Groupe a également fait observer que la méthode qui aurait l'impact le plus important et le plus immédiat sur les émissions de carbone consisterait à réduire et à prévenir le déboisement.

39. L'impact des changements climatiques sur les forêts ombrophiles d'Amérique latine est une source de préoccupation majeure en raison de l'extraordinaire diversité biologique de ces forêts. Sept des 25 zones les plus critiques de la planète par leur concentration d'espèces endémiques se trouvent dans cette région. Et c'est en Amérique latine que l'on trouve le plus grand nombre de pays de moyenne ou grande taille dotés d'un couvert forestier dense ou moyen. Ensemble, les huit pays et territoires de la région possèdent près de 70 % des zones forestières recensées dans les 42 pays à couvert forestier dense ou moyen et près de 20 % des forêts du monde. Le volume des précipitations a diminué au cours des dernières décennies dans le sud du Pérou et l'ouest de l'Amérique centrale. Les températures en Amérique centrale et en Amérique du Sud ont augmenté de 1 °C environ, avec pour conséquence un recul des glaciers. Selon les différents scénarios envisagés, les températures annuelles moyennes pourraient augmenter de 1 °C à 4 °C ou de 2 °C à 6 °C d'ici à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. La fréquence des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes devrait également augmenter, de même que l'intensité et la fréquence des ouragans. Les Caraïbes ont connu un nombre record d'ouragans en 2005. Les forêts tropicales d'Amérique latine, notamment l'Amazonie, ont été durement touchées par des incendies durant les sécheresses, tout particulièrement durant les épisodes El Niño tels que ceux survenus en 1982-1983 et en 1997-1998. Selon les prévisions, les forêts tropicales vont céder la place à la savane dans l'est de l'Amazonie et dans les régions centrale et méridionale du Mexique. Il est également probable que la moitié des terres agricoles de la région sera touchée par la désertification et la salinisation. Des disparitions importantes d'espèces sont attendues dans de nombreuses régions tropicales, notamment les forêts des Andes tropicales, les forêts nébuleuses d'Amérique centrale et les forêts sèches situées dans le sud du bassin de l'Amazone. La montée du niveau des mers au cours des deux dernières décennies a eu un impact sur les mangroves au Brésil, en Colombie, en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela<sup>20</sup>. Outre leur très grande diversité biologique terrestre et marine, les mangroves, qui sont de plus en plus vulnérables, constituent un filtre important qui protège les récifs coralliens et les herbiers contre la sédimentation.

40. L'interaction entre les changements climatiques et les facteurs humains tels que le déboisement et les incendies fait peser une menace grave sur les écosystèmes forestiers des pays d'Afrique tropicale dotés d'un couvert forestier dense ou moyen. Dans des pays comme le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et la Guinée-Bissau, les écosystèmes de mangrove risquent également d'être touchés. Les

<sup>20</sup> Ibid., chap. 13.

précipitations annuelles moyennes dans la zone ombrophile tropicale d'Afrique ont diminué de 4 % en Afrique de l'Ouest, de 3 % dans le nord du Congo et de 2 % dans le sud du Congo entre 1960 et 1998, bien qu'elles aient augmenté de 10 % sur le littoral guinéen au cours des 30 dernières années du XX<sup>e</sup> siècle. Les incendies de forêts représentent une grande menace pour les forêts tropicales, encore aggravée par la hausse des températures et les sécheresses. Selon les estimations, 70 % des incendies de forêt recensés ont lieu dans les tropiques, dont 50 % en Afrique<sup>21</sup>.

- 41. Comme en Amérique latine et en Afrique, l'interaction entre les changements climatiques et les facteurs humains a des effets sensibles sur les pays à couvert forestier dense ou moyen, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est, où se trouvent la plupart de ces pays. Au XXIe siècle, les zones émergées de la région se réchaufferont d'environ 3 °C en moyenne au cours des années 50 et de 5 °C au cours des années 80 en raison de l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les phénomènes météorologiques extrêmes, associés pour la plupart aux épisodes El Niño, comme par exemple les vagues de chaleur et les sécheresses qui ont touché de nombreuses régions d'Asie et les cyclones tropicaux formés dans le Pacifique qui ont frappé notamment le Cambodge et d'autres pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, ont été plus fréquents et plus intenses au cours des deux dernières décennies. Entre 1950 et 2000, l'Asie du Sud-Est a enregistré une hausse des températures et, depuis 1961, une baisse des précipitations malgré des averses torrentielles plus fréquentes. L'intensité et l'étendue des incendies de forêt dus à la hausse des températures et à la diminution des précipitations conjugués à une utilisation plus intensive des terres, tels que les incendies catastrophiques qui ont éclaté en Asie du Sud-Est durant l'épisode El Niño de 1997/98, sont particulièrement préoccupantes. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat conclut que « l'on peut s'attendre à ce que le changement climatique ait des répercussions sur l'extension du couvert forestier et la migration des essences et exacerbe les menaces contre la diversité biologique résultant des changements d'affectation des terres et des pressions démographiques dans la plus grande partie de l'Asie ». Comme dans d'autres régions du monde, bon nombre d'espèces de flore et de faune se déplacent vers des latitudes plus élevées. La montée du niveau des mers pose un risque pour les écosystèmes côtiers, notamment les mangroves. Selon les estimations, jusqu'à 50 % de la diversité biologique asiatique est menacée par les changements climatiques<sup>22</sup>.
- 42. On estime que les forêts, notamment tropicales, abritent au moins 80 % de ce qui reste de la diversité biologique terrestre. Les pays à couvert forestier dense ou moyen sont les gardiens d'une très large partie de ces ressources. Le déboisement, la dégradation des forêts et la destruction des habitats forestiers sont les principales causes de la dégradation et de l'appauvrissement de la diversité biologique terrestre. L'interaction entre les changements climatiques et d'autres facteurs tels que les incendies, les espèces envahissantes et le changement d'affectation des terres altère les écosystèmes forestiers et leur riche diversité biologique, notamment la démographie des espèces. Les mangroves et les écosystèmes fragiles tels que les forêts de montagne sont particulièrement menacés. On observe une diminution de la

<sup>21</sup> Ibid., chap. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Ibid, chap. 10.

diversité des espèces végétales et animales dans de nombreuses régions du monde et bon nombre d'espèces de flore et de faune sont menacées d'extinction.

#### V. Conclusion

- 43. Pour examiner les liens entre la disparition et la dégradation des forêts, la perte de diversité biologique et le changement climatique, il importe de prendre conscience du fait que les changements climatiques n'agissent pas seuls sur les écosystèmes forestiers, mais en synergie avec le changement d'affectation des terres.
- 44. La disparition et la dégradation des forêts, les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique auront des effets considérables sur les plans économique et social.
- 45. La communauté internationale des donateurs a concentré l'essentiel de ses efforts concernant les forêts sur quelques grands pays dotés d'un important couvert forestier. Les pays de petite et moyenne taille, que leur couvert forestier soit faible, moyen ou dense, et les petits États insulaires en développement ont reçu beaucoup moins d'attention.
- 46. Les pays à faible couvert forestier situés dans les zones arides et semi-arides sont particulièrement vulnérables à la dégradation des terres et à la désertification, notamment en Afrique, en Asie occidentale et en Asie centrale. L'interaction entre la disparition et la dégradation des forêts et le réchauffement planétaire conduit généralement à la dégradation des terres et à la désertification, ce qui peut avoir des effets socioéconomiques catastrophiques, tels que perte de productivité, insécurité alimentaire accrue, déplacements de population, instabilité sociale, et tensions et conflits sociale.
- 47. Les efforts déployés entre 2000 et 2005 par les pays à faible couvert forestier pour lutter contre le déboisement et promouvoir le reboisement, l'afforestation et la régénération naturelle ont produit des résultats mitigés. La plupart des pays qui ont enregistré un recul du couvert forestier se trouvent en Afrique et en Asie. Le développement des plantations forestières est l'une des mesures importantes prises par plusieurs pays à faible couvert forestier qui ont augmenté leur couverture forestière. En 2005, les plantations forestières représentaient 10 % du couvert total des pays à faible couvert forestier.
- 48. L'extension de la végétation naturelle joue un rôle fondamental dans la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Moyennant une approche paysagère appropriée, l'afforestation, le reboisement et l'aménagement d'espaces forestiers figurent parmi les moyens d'intervention les plus efficaces, comme on a pu le constater dans plusieurs pays à faible couvert forestier.
- 49. Les petits États insulaires en développement sont eux aussi très vulnérables aux effets du changement climatique. Certains figurent parmi les plus riches en termes de diversité biologique, avec des taux d'endémisme très élevés, mais sont fortement menacés par les effets conjugués du changement d'affectation des terres et du réchauffement de la planète. Une question particulièrement préoccupante est l'appauvrissement de la diversité biologique des mangroves, qui assurent une précieuse protection aux écosystèmes côtiers, constituent une importante source de

nourriture et de recettes touristiques et peuvent agir comme un tampon naturel protégeant contre les phénomènes météorologiques extrêmes d'origine océanique.

- 50. Entre 1990 et 2005, la couverture forestière des petits États insulaires en développement a diminué de 2,1 millions d'hectares, soit une baisse de 2,8 %. Si l'on considère uniquement les îles dans ce groupe, la superficie boisée a diminué de 1 960 000 hectares pendant la même période, ce qui représente une perte beaucoup plus importante de 4,8 %, contre 3 % pour l'ensemble des forêts du monde. Le développement des plantations forestières n'a pas eu un effet aussi sensible sur le couvert forestier des petits États insulaires en développement que sur celui des pays à faible couvert forestier. En 2005, les plantations forestières représentaient 2 % de la surface boisée totale des petits États insulaires en développement.
- 51. Entre 1996 et 2005, la superficie forestière totale des pays à couvert forestier dense ou moyen a diminué de 70,4 millions d'hectares, ce qui représente un recul de 6,5 % contre 3 % à l'échelle mondiale pour la même période. Cette évolution met en lumière la gravité du problème du déboisement pour ces pays. Les interactions entre le changement climatique et des facteurs humains tels que le déboisement et les incendies font peser une grave menace sur les écosystèmes forestiers des pays à couvert forestier dense ou moyen en Afrique tropicale, en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique du Sud et en Amérique centrale.
- 52. La disparition et la dégradation des forêts et la destruction des habitats forestiers sont l'une des principales causes de la dégradation et de l'appauvrissement de la diversité biologique terrestre. Les interactions entre les changements climatiques et d'autres facteurs tels que les incendies, les espèces envahissantes et le changement d'affectation des terres altèrent les écosystèmes forestiers et leur riche diversité biologique. Les mangroves et les écosystèmes fragiles tels que les forêts de montagne sont particulièrement menacés. On observe une diminution de la diversité des espèces végétales et animales dans plusieurs régions du monde et bon nombre d'espèces de flore et de faune sont menacées d'extinction.
- 53. De nombreux pays privilégient des mesures d'atténuation telles que la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts et la promotion du reboisement et de l'afforestation pour faire face aux menaces qui pèsent sur les écosystèmes et les systèmes sociaux, mais l'application de ces mesures se heurtera à des problèmes de gouvernance, à des contraintes institutionnelles, à des difficultés technologiques et financières et au manque de moyens. Malgré les efforts déployés, l'interaction entre les changements climatiques et l'évolution vers des modes d'utilisation des terres non viables, notamment le déboisement et la dégradation des forêts, demeure une menace pour de nombreuses zones forestières et leur diversité biologique.